

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 24 Rabia (II) 1448  
6 Octobre 2026

N° 123

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| <b>Constitution de Sociétés</b>                   |      |
| Sociétés communautaires.....                      | 3058 |
| <b>Gestion de Sociétés</b>                        |      |
| Homologation de résolutions .....                 | 3058 |
| <b>Fonds de Commerce</b>                          |      |
| Vente et location de fonds de commerce.....       | 3059 |
| <b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b> |      |
| Constitutions .....                               | 3065 |
| <b>Actes Judiciaires</b>                          |      |
| Ventes aux enchères publiques .....               | 3066 |
| Avis aux créanciers.....                          | 3071 |
| <b>Convocations</b>                               |      |
| Sociétés anonymes .....                           | 3073 |
| <b>Actes Administratifs</b>                       |      |
| Avis au public .....                              | 3075 |
| <b>Divers</b>                                     |      |
| Avis au public.....                               | 3075 |
| Rectificatifs .....                               | 3076 |

# CONSTITUTION DE SOCIETES

## Sociétés communautaires

### AVIS AU PUBLIC

N° 600/2026

Date : 05/09/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire locale Sokya

Type de Société : locale

Capital Social Souscriptible : 5.000DT

Siège Social : Lessouda - sidi bouzid

Objet Social : Embouteillage d'eau

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 05/09/2026

Nombre de Parts Sociales : 10 parts

Valeur Nominale de la Part : 500 DT

Etablissement Bancaire : BT

Période de Souscription : Du 08/10/2026 au 28/10/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Lieu de l'assemblée générale constitutive.

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Walid hamdi : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Faiedh

Ouday Abdouli : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Faiedh

Haykel Nouri : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Faiedh

Bachir Hamdi : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Faiedh

Ala Rebhi : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Faiedh

Mounir Mahmoudi : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Om Lodham

Raouf Khelifi : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Faiedh

Jasem Hamdi : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Faiedh

Bassem Abduli : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Faiedh

Khaled Fetini : Délégation Sidi bouzid nord, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Faiedh.

2026R02878SODB1

## GESTION DE SOCIETES

### Homologation de résolutions

#### SOCIETES ANONYMES

##### INTERMETAL

Société Anonyme

Au capital de 50 000 000 DT

RNE : 0296412F

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 06 Novembre 2025, enregistré à la recette des finances La place de la République Radés le 08 Décembre 2025, sous n°25704046.

Il a été décidé de :

- Nommer SNCI, PROSID, Mr MOHAMED SAIDANE, Mr MOHAMED BEN AYED, Mr MOHAMED MAKNI entant qu'administrateurs. Leurs mandats prennent fin à l'issue de l'AGO qui délibérera sur l'approbation des comptes de l'exercice 2027.

Et en vertu du PV de conseil d'administration en date du 06 Novembre 2025, enregistré à la recette des finances Avenue de la république Radés le 08 Décembre 2025, sous n°25704045. Il a été décidé de :

- Renouveler le mandat de Mr ATEF MEZGHANI entant que Directeur Général pour une durée de 3 ans; qui prend fin à l'AGO qui délibérera sur l'approbation des comptes de l'exercice 2027 ;

- Renouveler le mandat de Mr MOHAMED WAJH MNIF entant que Directeur Général Adjoint pour une durée de 3 ans ; qui prend fin à l'AGO qui délibérera sur l'approbation des comptes de l'exercice 2027 ;

- Déléguer tous les pouvoirs du Directeur Général à Mr MOHAMED WAJH MNIF Directeur Général Adjoint.

- Renouveler le mandat de Mr AHMED MOURAD CHARRADI entant que Directeur Général Adjoint Technique pour une durée de 3 ans ; qui prend fin à l'AGO qui délibérera sur l'approbation des comptes de l'exercice 2027 ;

Les PV en question ont été déposés au RNE en date du 21/04/2026 sous le N°202642146.

2026R02898SANB2

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/05/2026

COMPAGNIE GENERALE DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES «COGIT»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 9.600.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS BP 295

IU : 0633731Z

CNSS : 318033-67

Suivant PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/05/2026 enregistré à la Recette des finances Rue d'Autriche le 03/06/2026 sous le n°6702214 quittance n°44754 il a été décidé de :

- Nommer les membres du Conseil d'Administration pour trois années (2025-2026-2027)

- Mr Tarak CHERIF
- SOGIT
- GPA
- Mr. Khalil CHERIF
- BIAT

Le présent mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Nominer Nidhal TAIEB et Hedi MALLAKH en tant que Co-Commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027. Le présent mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Transférer le siège social au 97 Avenue de la Liberté Tunis 6ème étage Appart B 61-62 Tunis belvédère 1002.

Un exemplaire du PV de l'AGO, a été déposé au RNE le 09/06/2026.

2026403414SANB2

---

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 25/05/2026**

**COMPAGNIE GENERALE DES INVESTISSEMENTS  
TOURISTIQUES «COGIT»**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 9.600.000 Dinars**

**SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE**

**BEN AROUS BP 295**

**IU : 0633731Z**

**CNSS : 318033-67**

Suite au PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/05/2026 enregistré à la Recette des finances rue d'Autriche le 03/06/2026 sous le n°26702214 quittance n°44754 ayant décidé la nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2025-2026-2027, le Conseil d'Administration réuni en date du 25/05/2026 tel que stipulé dans le PV enregistré à la Recette des finances

rue d'Autriche le 03/06/2026 sous le n°26702213 quittance n°44753 a décidé de :

- Nommer Mr. Tarak CHERIF comme Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat (2025-2026-2027) en tant qu'administrateur.

- Entériner et approuver les opérations accomplies par ML Tarak CHERIF comme Président Directeur Général de la société du 1er janvier 2025 à la date de tenue du Conseil d'Administration du 25/05/2026.

Le Président Directeur Général a tout le pouvoir pour engager la société et signer tout document et actes, contracter tout emprunt au nom de la société, constituer toutes hypothèques sur les biens immeubles ou tout nantissement sur le fonds de commerce et en général faire tous ce qui est nécessaire pour la bonne marche de la société.

Un exemplaire du PV du Conseil d'Administration, a été déposé au guichet du RNE le 09/06/2026.

2026403415SANB2

---

## **L'Internationale de Recouvrement des Créances «IRC»**

**19 Rue Mustapha Abdessalem - Menzah 5**

**M.F : 0723717CPM000**

En vertu du P.V. du CA du 23/07/2026 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 12/08/2026 sous le n°26706055 Quit. 092959 et du PV du CA du 18/09/2026 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 29/09/2026 sous le n°26707568 Quit. n°114105, il a été décidé la nomination de Mr MOHAMED GRAYAA en tant que nouveau Directeur Général de l'internationale de Recouvrement des Créances à partir du 1er octobre 2026 pour une période de (03) années.

Un exemplaire des documents ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises le 16/09/2026.

2026403417SANB2

## **SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

### **AZ FINANCIAL SERVICES AZFS SARL**

**Appartement GHALIA 4ème Etage  
111 Jardin d'El Menzah 1 - El Omrane Supérieur - Tunis**

**IU : 1867619E**

Suivant PV du 25/07/2026 enregistré à la recette des finances El MANAR, quittance N°M072075, enregistrement n°26503002 du 30/09/2026 J'ai déposé un exemplaire auprès du Registre National des Entreprises le 01/10/2026, sous Quittance N°2026P93064868, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination du liquidateur Monsieur Enis Abid demeurant à Tunis 45, Avenue Habib Bourguiba Esc D 3ème Etage B 326-1001.

2026403401SRLB2

---

## **FONDS DE COMMERCE**

### **Ventes de fonds de commerce**

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Aux termes d'un acte sous seing privé, portant signatures légalisées en date du 08 septembre 2026, enregistré à la Recette des Finances de La Goulette le 16 septembre 2026, sous le reçu n°057227M et le numéro d'enregistrement 26207473, Monsieur Maher Ben Abdelhamid Ben Ahmed Daoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°12639280, a cédé à Monsieur Mohamed Ben Nefti Ben Hedi Berhoumi, titulaire de la carte d'identité nationale n°12720918, l'intégralité du fonds de commerce exploité pour le commerce de produits cosmétiques, produits de nettoyage et produits assimilés, ainsi que divers produits, sis au 50, rue Khaled Ibn El Walid, cité Taieb Mhiri - El Aouina. Tunis.

Le cabinet de Maître Oussama Ayari sis au 14, rue Bab Souika, Résidence Iskander, 2ème étage, bureau n°3 - Tunis, a été désigné comme domicile élu pour recevoir les oppositions, s'il y a lieu, au paiement du prix, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette publicité a été insérée au journal «Achourouk» du 02 octobre 2026.

2026R02870FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte S.S.P en date du 24-09-2026 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 25-09-2026 sous le n°26204667 Quittance n°M074239 M.Wajdi Jmal a vendu à M.Houssem Boukadi la totalité du fonds de commerce exploité pour commerce de produits alimentaires en détail sis au 40 avenue Habib Bourguiba Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur à son domicile sis à Résidence Andalous appartement 11.45 B Menzah 8 Ariana dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 01-10-2026.

2026R02871FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte sous seing privé signé le 17 et 18 septembre 2026, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 25/09/2026, quittance n°M138279 enregistrement n°26205968, Mme SONIA GARSALAOUI épouse KMAIES RWIHEM, titulaire de la C.I.N n°06281252, a vendu et cédé à Mr ABDESSALEM LAABIDI, la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de CAFETERIA immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1299411A

exploité au local situé au GP1 lotissement Hawel Mananret Hammamet 8056 Hammamet Nabeul.

Toute opposition à cette vente, doit être faite par tous créanciers, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de la vendeuse. Les parties ont désignés domicile pour les éventuelles oppositions auprès de MAITRE RAMZI MAHMOUDI, avocat à la cour d'appel, ayant son office à Immeuble Bechiou 2ème étage bureau n°7 GP n°1 Manaret Hammamet 8056 et ce jusqu'à l'expiration du délai des oppositions légales.

Cet avis a été publié dans le quotidien «EL SAHAFA» du 01/10/2026.

2026R02873FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Hammamet le 17 septembre 2026 sous le n°26205785 et quittance n°M133260, Monsieur Abdelkrim BENKAIED a cédé à Madame Madiha Bent Abdessalem BENKAIED Epouse BOUGDA, qui a accepté, le fonds de commerce «ROTISSERIE HAMMAMET», sis à l'Avenue Hédi Ouali, Hammamet, ayant pour activité un restaurant spécialisé dans la restauration rapide et la pizzeria.

Les oppositions au paiement du prix, s'il y a lieu, seront reçues au domicile élu au cabinet de Maître Fatma BEN MBAREK, avocate, sis au n°104, Avenue Habib Bourguiba, Hammamet. Elles devront être formées, au plus tard dans les vingt (20) jours suivant l'insertion du présent avis au JORT conformément aux dispositions de l'article 193 du Code de commerce.

Cet avis a été publié le 25/09/2026 au Journaux quotidiens "La Presse et Essahafa".

2026R02876FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 24/9/2026 sous le

N°26204357 quittance N°M097854 Mme Saadani Zakiya en tant que mandataire de son fils Adem Ben Naji titulaire de la carte d'identité nationale N°06308800 demeurante à Chammes Grombalia a vendu à Mr Ben Ammar Maher titulaire de la carte d'identité nationale N°05112114 demeurant à Nyanou Grombalia la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local commercial sis à la rue de la République N°29 Grombalia en tant que restaurant.

Les oppositions doivent être déposées à l'étude du rédacteur de l'acte maître Saadi Ali sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "ECHOUROUK" le 3/10/2026.

2026R02879FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte enregistré auprès de la recette des finances de Fouchana le 01/11/2005 enregistrement n°05202582 quittance n°M035094 Mr Mohamed Salah Maaref a vendu à Mr Salah Mrabti la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'Av. 7 Novembre Mhamdia au bord de la route principale 3 reliant Tunis à El Fahs, exploité en tant que Café.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3/10/2026.

2026R02890FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 15/09/2026 enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 17/09/2026, N° de quittance N°M059466, N° d'enregistrement 26203416, Mme Zohra Bousaadoune a vendu à Mme Eya Touffehi, la totalité du fonds de commerce avec

tous les éléments corporels et incorporels, destiné pour tout commerce, dans le local sis Oued El Merj, Bizerte Nord, Bizerte 7000.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2026R02891FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé du 19/09/2026 enregistré à la recette des finances de NABEUL le 24/09/2026 sous Quittance n°M099711 et enregistrement n°26205502, Mr HICHEM EL HERGUEM C.I.N n°05111732/ RNE 0273093M, a vendu à Mme NEZIHA GHOUL EP DAGHFOUS C.I.N n°06350327, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé au Colisée Kort Av Habib Bourguiba NABEUL. Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître ACHRAF AOUNALLAH, avocat sis au 9, rue du théâtre Nabeul. Publier au journal Essahafa le 26/09/2026.

2026R02892FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé du 28/07/2026 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 24/09/2026 sous le numéro M071922 Mme eltajouri kaouther titulaire d'une CIN n°06411023 a cédé à Ben Abdalah Ahmed titulaire d'une CIN n°06415050, un fonds de vente de meuble, exploité à la Route de Tunis Kelibia.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du céder à son utilité Ben abdalah Ahmed au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 1/10/2026.

2026R02893FCCC2

#### **Donation d'un fonds de commerce**

Par acte notarié rédigé par maître Mohamed Haamdi et son confrère, notaires à HAMMAMET en date du 24/02/2026 inscrit sur son registre sous le n°022-2026 P101 enregistré à la recette des finances de HAMMAMET le 9/3/2026 quittance n°M038490, Mr JAMEL BEN MOKHTAR EL KDIDI, tunisien, CIN 01830273 commerçant, résident à L'AVENUE HBIB BOURGUIBA NABEUL a cédé par voie de donation à son frère Mr MOHAMED BEN MOKHTAR EL KDIDI, tunisien, CIN 06434951 résident à L'AVENUE HABIB BOURGUIBA NABEUL, travailleur journalier, le fonds de commerce exploité en vente de fruits secs au local sis à la rue 20 mars 1934 HAMMAMET RNE 0449080E n° d'exploitation interne A5085832026 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes oppositions se fera à l'adresse du fonds et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal "Essahafa" du 22/09/2026 N°11607 p 19.

2026R02894FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de vente de fonds de commerce enregistré auprès de la Recette des Finances de Nabeul le 16/09/2026 (reçu n°M066488, enregistrement n°26204243), la société «HOUSSEM IBRAHIM RENT A CAR» (MF1893215L), représentée par M. Houssem Ibrahim CIN n°09849781), a vendu à la société L'ARTISTOU MEUBLE», représentée par M. Alaa Mihoubi (CIN n° 09816490), l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local destiné à tous types de commerce, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis en face de la poste de la Garde Nationale «El Yasmine» à Nabeul (n°126, avenue Hédi Nouira, Nabeul, route MC 27).

Les oppositions éventuelles doivent être notifiées à l'acquéreur, au siège du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal «Assahafa» le 25/09/2026.

2026R02897FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat daté le 18/09/2026 enregistré à la Recette des finances de Bembla le 28/09/2026 sous le N°26201058, Mme Naima Hssouna ayant son adresse au 10 rue de la République Bembla, IU et MF n°1203750 S, a vendu à la Société Essafa pour la Boulangerie et la Pâtisserie, SARL, ayant son siège à la route de Sousse Bembla Monastir, IU et MF 1993409B, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la fabrication du pain et de la pâtisserie dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Ennour Monastir.

L'acheteuse a élu domicile au local où est exploité le fonds.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteuse dans le local où est exploité le fonds de commerce, avenue Habib Bourguiba Menzel Ennour Monastir.

Cet avis a été publié au Journal Essahafa le 01/10/2026.

2026S01319FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 02/09/2026, enregistré à la recette des finances VICTOR HUGO SOUSSE, le 10/09/2026 (quittance n°M049193 enregistrement n°26204144), SALEM NASSRI, a cédé à GHASSEN ABID, le fonds de commerce, sise à rue el imam el boukhari khezama ouest Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur, son adresse sise à AIN MDAKER - ENFIDA concernant la deuxième partie de la somme mentionnée au contrat.

Le présent avis a été publié au journal \*EL CHOUROUK\* du 02/10/2026.

2026S01320FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé le 10/09/2026 enregistré à la recette des finances de Msaken le 23/09/2026 sous le N°26203815 Aida Mahjoub a vendu à Monsieur Tarek Karmous le fonds de commerce boucherie avec tous ses éléments matériels et moraux sis marché central Msaken N°29 toute opposition et possible dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de Maître Abdelaziz Chakroun avocat auprès à la cour, Avenue EL Habib Bourguiba Immeuble el oustani N°24 Ksar Hellal.

Publication de cette annonce aux journaux Chourouk et le Quotidien le 30/09/2026.

2026S01321FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP singé le 25/09/2026 et enregistré à la recette des finances - ksibet Medyouni le 01/10/2026 sous N°26201468 quittance N°M039852 HOSNI GANNOUN a vendu à LOTFI FREDJ la totalité du fonds de commerce «vente habillement» situé au local n°02 rue 07 novembre bennane ksibet Medyouni, toute opposition sera entre les mains de l'acquéreur dans le local du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 03/10/2026.

2026S01323FCCC2

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 24/09/2026, enregistré à la recette des finances de Dendene le 24/09/2026 sous N°26202988 quittance N°M068117. Mr Zouhaier DAGHMANI, titulaire de la CIN N°06263146 a vendu et cédé à Mr Mohsen GHORBALE, titulaire de la CIN n°00787407, la totalité du fonds de commerce du local exploité Services de platerie sis au 15 Rue Salambo - Cité Ibn Zied Dendene - Manouba, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 6/10/2026.

2026S01324FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par un contrat de vente du 19/04/2024 enregistré à la recette des finances de cité Eriyad de Sousse le 29/09/2026, récépissé n°M066327, enregistrement n°26202741, établi par Monsieur selim ben taleb, l'avocat à Sousse, Mme Marwa Echayeb son carte c i n numéro 09308319, a vendu son fonds de commerce représenté «vente d'argent» dans la boutique commerciale, à l'avenue Ettauoufik quartier Riad de Sousse à Mrs Jalel Manaai son carte c i n numéro 02858693. Les contestations seront acceptées par l'acheteur au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de vingt jours à compter de la date de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans un journal le Quotidien du 01/10/2026.

2026S01327FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte s s p enregistré à Monastir le 01/10/2026, Qn°M082154 lilia mzali a vendu à Mohamed Amer Jrah le F-C du local commercial N003 sis au souk El kobba Skanes MONASTIR.

Les oppositions seront envoyées à l'adresse du F.C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au JORT.

Le présent Avis est paru au journal CHOUROUK le 06/10/2026.

2026S01328FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé, daté du 04/09/2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 09/09/2026, quittance n°100717, enregistrement n°26205522, la Société BIOMARKET DISTRIBUTION, son identifiant unique est 1678285Z, représentée par son gérant, a vendu à la Société EPISEC représentée par son gérant, tout le fonds de commerce à usage de commerce en détails spécialisé, sis à l'avenue 14 janvier, immeuble Quaouch, 4011 Hammam Sousse, Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être remises entre les mains de l'acheteuse Société EPISEC représentée par son gérant à l'adresse du fonds de commerce dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux quotidiens : «الصحافة» du 29/09/2026 page 27 et «La Presse» du 29/9/2026 page 12.

2026S01332FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 24 septembre 2026 enregistré à la recette des finances Rue de Sahel de Tunis le 29 septembre 2026 quittance M050699 enregistrement n°26201720 Monsieur Ferid ben mongi ben Mohamed skhir titulaire de la carte d'identité 00909468 délivrée le 9 Novembre 2000 a cédé à monsieur Hamdi ben moncef ben Mohamed el aidi titulaire de la CIN n°07121984 délivrée le 8 Avril 2022 la totalité du fonds de commerce exploiter à l'av Bellevue au n°64 Tunis magasin n°1 destiné à la vente de poulet.

Les oppositions seront reçues auprès du local du fonds de commerce sis à la même adresse dans les vingt (20) jours suivant à la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au Quotidien le 2/10/2026.

2026403391FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing enregistré à la recette des finances EL MANAR le 06/07/2026 Reçu n°M068689 enregistrement n°26202907 Madame RADIA EL BEJI Résidente RUE N°6750 OMRAN SUPERIEUR TUNIS a vendu la totalité du fonds de commerce exploité comme café sis au COMPLEX SABTA OMRAN SUPERIEUR TUNIS Monsieur jamel dabbousi résident à la Rue Tajerouine Cité rafaha ariana.

Les oppositions au paiement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile sis à la Rue Tajerouine Cité rafaha ariana dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal La PRESSE en date du 29/09/2026.

2026403394FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sidi hssine le 15/09/2026 Reçu n°M102144 enregistrement n°26203726 Monsieur Faycel KHADGADI Résident RUE El Hajej ibn yousef n°17 Sidi hssin Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce exploité POUR LA VENTE DE Vêtements Confectionnés sis à l'avenue de l'Environnement n°37 Avenue n°4850 Auparavant Sidi hssine sijoumi Tunis à Monsieur IDRIS ELHAMDI demeurant Ain hmaymiya sbiba Kasserine.

Les oppositions au paiement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile Avenue

Environnement n°37 Avenue n°4850 Auparavant Sidi hssin el sijoumi Tunis dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente au JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal La PRESSE en date du 29/9/2026.

2026403396FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 10/09/2026, enregistré à la Recette des Finances, Rue de Paradis Ariana en date du 21/09/2026, sous le numéro 26207939 et quittance numéro 98493, MR SALAH BEN HADJ SALAH a vendu à MR LOUAY HAKIM, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet l'activité d'un salon de thé portant le nom «PAVLOVA» matricule Fiscal 1854987J, avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la Résidence Picasso n°7 au Rez-de-chaussée, donnant sur la rue de la Qualité de Vie, Soukra Ariana.

Les oppositions seront reçues dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne (JORT) au domicile de l'acheteur sis au 23 Rue 18 Janvier 1952, Résidence Amen centre, Bureau n°2 B1 - Ariana.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux quotidiens ESSABAH et le TEMPS le 01/10/2026 PM261131.

2026403402FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 23/9/2026 reçu n°M076827 enregistrement n°26200575 Mme DRIDI SIHEM vend à M. KSOURI ZIED le fonds de commerce situé à la rue Khair Eddine Mel Bourguiba.

Toute opposition aura lieu chez l'acheteur à la rue Khair Eddine Mel Bourguiba dans les 20 jours suivant l'annonce au JORT.

Un extrait de vente a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» le 1/10/2026.

2026403408FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds commercial**

Suite à un acte de vente par maître haggui riadh avocat à la cour de cassation enregistré à la recette des finances de Kasserine en date du 21/9/2026 quittance n°Mo79646 Mr karim mlaiki a vendu les biens commerciaux avec ses éléments matériels et moraux exploité comme pizzeria avenue Habib Bourguiba, Kasserine à Mr hizi Mohamed chrif titulaire de la carte d'identité nationale N°02793135 le siège des oppositions aux créanciers potentiels a été fixé au siège du vendeur rue ain el gaid Kasserine.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 7 octobre 2026.

2026403410FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 16/9/2026, rédigé par l'avocat Mongi Elyahiaoui enregistré le 29/9/2026 à la recette des finances Sidi houssin sous le N°26203988 quittance N°Mo108674, Mr Boubaker Hamza titulaire de la CIN N°06440673, demeurant à l'Av 7 novembre Korba Nabeul a vendu la totalité du fonds de commerce exploité comme boucherie viande et volailles dans le local situé au 12 rue 42800 sigoumi Tunis RNE N°1799708Y, à Mme Nadia Aidi, demeurant à rue Amer ibn el ass cité el joumhouria Mnihla Ariana, titulaire de la CIN N°08060041. Toutes Les oppositions devraient se faire entre les mains de Mr Ayachi barhoumi à son adresse 02 rue de Suède Tunis - où l'acte est déposé dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Assabeh du 02/10/2026.

2026403420FCCC2

## Location gérance libre

### Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 12 et 14 mai 2026 et enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 22 juin 2026; par reçu numéro M074653, enregistrement numéro 26304626, la société «Black Square Company» société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant l'identifiant unique N°1655421 P son siège social situé au 42 rue Ahmed Tlili, El Menzah 5; Ariana a loué au profit de Madame Alia Mahmoudi titulaire de la cin N°08337715 du 29/08/2024 résident au 2 Rue Kadi Ayed, Ariana, a loué (location gérance) la totalité du fonds de commerce "vente prêt-à-porter" exploité au local commercial situé au n°42 rue Ahmad Tlili, Menzah 5 avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est consentie pour une période de cinq ans renouvelables à partir du 1er Mai 2026.

2026R02877FCCC3

### Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Suivant contrat de location signé à la municipalité du kram en date du 28/08/2026 et enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 09/09/2026 N° d'enregistrement 26307259 quittance N°93143, Mr Sami ben Mohamed Salah Briki (cin n°05469645) a loué la totalité du fonds de commerce du café avec ses éléments corporels et incorporels, sise au kram ouest à l'angle de l'avenue Farhat Hached et le boulevard Taha Hussein à Mr Khoubayeb Mnasri (cin n°05490719) pour une durée de 5 ans renouvelables à partir du 01/09/2026.

Les oppositions doivent avoir lieu, dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

2026R02887FCCC3

### Résiliation de location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de résiliation de location d'un fonds de commerce, rédigés par Me Maher Chebbi, avocat, titulaire du numéro d'identification unique Q11862790/P/00, enregistrés auprès de la Trésorerie publique de Radés le 24/09/2026 sous le numéro 26302796, reçu n° 064185M, il a été convenu entre M. Anas Gharbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00279214, représenté par son mandataire M. Mohamed Al-Mundhir Abdelkbir, titulaire de la carte d'identité nationale n°00263790, en vertu d'une procuration enregistrée auprès de la chambre des impôts le 21 mai 2013 sous le numéro de reçu 25085 Mo et le numéro d'enregistrement 13801303, et Mme Asma bint Ali ben Ahmed al-Nafzi, titulaire de la carte d'identité nationale n°04717680 délivrée à Tunis le 3 juillet 2018, de résilier le contrat de location du fonds de commerce établi le 01/12/2024 et signé par les deux parties susmentionnées à la municipalité de Radés le 05/12/2024 et enregistré auprès de la Trésorerie de Radés sous le numéro de reçu 011142 M et le numéro d'enregistrement 25300466 le 12/02/2025, et situé au 67, rue Mohamed Ali, Radés, Ben Arous, exploité pour la vente de snacks, ce qui a entraîné la résiliation du bail de l'ensemble du fonds de commerce, avec ses éléments matériels et immatériels.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Assahafa» et «La Presse» en date du 2 octobre 2026.

2026R02888FCCC3

### Location d'un fonds de commerce Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/06/2026 enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 06/07/2026 sous quittance n°66620, enregistrement N°26305565, Mr Nassim Louati a loué à la Société

Luxor Voyage représentée par Mr Ouereth Ouchikh, le fonds de commerce exploité pour tout commerce, au local sis au Rez-de-chaussée imm. Louati 01, Av. de La Lire Les Berges du Lac 02 Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 03/10/2026.

2026R02889FCCC3

### Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Farhat Hached M'saken le 26/08/2026, Reçu N°M105774, sous le N°26303385. Nouri Laadhari CIN N°02982806 a loué à Walid Laadhari CIN N°08476655, la totalité du fonds de commerce dénommée «Café L'opéra» sis à Rue Mohamed Habib Chatti route Kairouan M'saken, pour une durée d'une année du 26/08/2026 au 25/08/2027. Les oppositions doivent être déposées au local du fonds de commerce sis à Rue Mohamed Habib Chatti route Kairouan M'saken dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 24/09/2026.

2026S01318FCCC3

### Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/07/2026 et enregistré à la recette des finances de rue Ghandi en date du 04/09/2026 sous le n° d'enregistrement 26304380 n° de quittance M061675, la société du tourisme et des congrès STC, société anonyme titulaire de l'identifiant unique n°0012894P, ayant son siège social à l'immeuble B complexe Emeraude cité les pins, Lac 2 Tunis, a loué à la société «AZWAD SERVICES», société à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique n°1999460F, ayant son siège social à l'hôtel LAICO Avenue Mohamed V

Tunis, une partie du fonds de commerce. La location débute le 01/10/2026 et s'achèvera le 30/09/2027.

Cette annonce a été publiée aux Journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 26/09/2026.

2026403392FCCC3

---

#### Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El thadamen le 31/8/2026 Reçu n°M081172 enregistrement n°26304910 Madame Aycha Ayari, a loué la totalité du fonds de commerce sis à la rue Taeib Mhiri 2041 el thadamen Ariana exploité à usage café catégorie 1.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal La PRESSE en date du 12/09/2026.

2026403395FCCC3

---

#### Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 20 Juillet 2026 signé et légalisé le 18 Août 2026, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 11 Septembre 2026 quittance n°M130039 enregistrement n°26305637, M & M MOTORS ayant son siège social au 168, avenue du Koweït, Hammamet a loué en location gérance libre le fonds de commerce dont elle est propriétaire; situé sur la Route Principale n°1 à Baraket Sahel, Hammamet et destiné pour l'exercice de l'activité de la «Vente et maintenance de voitures» à la société Hammamet Car Tech identifiant unique 1933475E ayant son siège au 168, avenue du Koweït, Hammamet.

Le fonds de commerce loué est grevé d'un nantissement sur le fonds de commerce et les équipements au profit de la Banque ATTIJARI, d'un montant de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT).

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du Mardi 29 Septembre 2026.

2026403398FCCC3

#### Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat daté du 22/07/2026, enregistré auprès de la recette des finances de Tunis le 19/08/2026 sous le numéro 26303867 (quittance n° M50808), Mme Salwa bint Tijani Ben Bakkar Bouraoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°00261496 (délivrée le 29/09/2022) - agissant en son nom propre et au nom des autres héritiers du défunt M. Afif Malouhia, à savoir :

- Mme Meriem bint Afif Ben Hamouda Malouhia, titulaire de la carte nationale n°07145693

- Mme Bouchra bint Afif Ben Hamouda Malouhia, titulaire de la carte nationale n° 07163377

- M. Soura Ben Afif Ben Hamouda Malouhia, titulaire de la carte nationale n° 05490274

- M. Wajih Ben Afif Ben Hamouda Malouhia, titulaire de la carte nationale n° 05496788

- Mlle Ghalia bint Afif Ben Hamouda Malouhia, titulaire de la carte nationale n°15031122 (tous domiciliés au 18, rue Salah Eddine Bouchoucha, Sidi Bou Said) a donné en location (sous le régime de la gérance libre) le fonds de commerce exploité pour toutes activités commerciales et situé au 140, avenue Ghana, local n°2, Tunis, à la société «KHARMACHI NEGOCE GENERAL» (société à responsabilité limitée en cours de constitution), représentée par son représentant légal, M. Rayan Kharmachi, titulaire de la carte d'identité nationale n°15401661 (délivrée le 23/11/2023). Les éventuelles oppositions seront reçues auprès du locataire, sis au 40, rue Ghana - local n° 2 - Tunis.

L'avis a été publié dans le journal «Al-Chourouk» en date du 03/10/2026.

2026403406FCCC3

---

#### Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 01/08/2026, enregistré à la recette des finances Avenue de l'indépendance Bardo le 24/09/2026, Quittance N°M070053,

Enregistrement N°26304526, Mr Raouf Ben Hamza Bouziri, CIN N°04796188, a loué à Mr Habib Ben khemais Ben Mahmoud Bouguaba, CIN N°01857283, le fonds de commerce exploité à la vente des jus et FAST-FOOD, sis à l'Avenue 20 Mars N°144 le Bardo Tunis.

Toute opposition sera rendue entre les mains de rédacteur de l'acte Mr Kamel Nagra Avocat à la cour de cassation, à son bureau sis à imb 5 aprt 10 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 08/10/2026.

2026403411FCCC3

---

## ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

### Constitutions

#### Syndicat du quartier

**Ennessrine - Bir Mchergua, Zaghouan**

En vertu du procès-verbal de la réunion en date du 05 août 2026, enregistré auprès de la Recette des Finances de Bir Mchergua le 08 août 2026, sous le récépissé n°3748492, il a été décidé de désigner les personnes suivantes :

Fraj Ibrahim : Président du syndicat

Jelila Kacem : Membre

Karima Ben Chaabane : Membre

Ibrahim Chalbi : Trésorier

Kamel Hammami : Président adjoint du syndicat.

2026R02824APSF1

---

#### Constitution d'une association

Dénomination : Association «Monde du Sport» à Souk Lahad

Spécialité : Wushu Kung-Fu

Siège social : Om Somaa, Souk Lahad - Kébili.

Objectifs :

Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et artistiques, les élever aux plus hauts niveaux sportifs et moraux, et participer aux différentes compétitions sportives sous la tutelle de la Fédération Tunisienne de Wushu Kung-Fu.

Membres :

- Bassam Benhmed : Président
- Mohamed Boubaker : Secrétaire général
- Jamel El Halfaoui : Trésorier
- Jelloul El Mabrouk : Vice-président
- Nizar Benhamed : Membre.

2026R02895APSF1

---

### **Syndicat des copropriétaires de la Résidence "ZEN"**

#### **Route Lafrane km 4 - Sfax**

En vertu du PV de l'AGEO de la Résidence "ZEN" du 21 Février 2026 enregistré à la recette des finances Gremda - Sfax le 08 Juin 2026 sous le n°26801983, quittance n°M058509 le syndicat des copropriétaires de la Résidence "ZEN" est constitué, situé à la Route Lafrane km 4 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Mohamed Ahmed Aloulou : président du syndicat.
- Mr Malek Zoueri : Membre.
- Mr Ahmed Skandar Chaabouni : Membre.

Le syndicat des copropriétaires Résidence "ZEN" entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2026X01352APSF1

---

### **Constitution d'un groupement de développement agricole**

Nom : Groupement de développement agricole Torba Diwan.

Siège : Torba Jebarna Agareb Sfax.

Zone d'intervention : Torba Agareb Sfax.

Sujet : Eau d'irrigation.

Comité :

Président : Mohamed Ben Jomaa Ben Saïda.

Trésorier : Abdelrazek Ben Habib Krichen.

Date de Dépôt : 19/12/2025.

2026X01355APSF1

---

### **Constitution d'une Association**

Dénomination : Association sportive Power Team

Objet : Association sportive de football à Mini-Foot

Siège : 03, rue El Jem, Cité Ibn Khaldoun, Tunis.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux.

- Participer aux différentes compétitions sportives placées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Mini-Foot.

Membres :

- Président : Walid Boughanmi
- Vice-président : Anis Omrani
- Secrétaire général : Mohamed Amine Khemiri
- Trésorière : Amira Abidi
- Membre : Ahmed Zaâtouri.

2026403397APSF1

---

## **ACTES JUDICIAIRES**

### **Ventes aux enchères publiques**

#### **VENTE AUX ENECHERES PUBLIQUES**

**MAITRE BARKAOUI YASSINE**

**Avocat auprès de cassation**

**AVENUE HABIB BOURGUIBA  
KASSERINE**

**TEL : 98.453.134**

L'adjudication aura lieu le lundi 26/10/2026 à partir (9h) du matin à la chambre des ventes immobilières près le tribunal de Première instance de Kasserine.

1/ PARTIE POURSUIVANTE : Fridhi Ayechi Ben Enouri, Demeurant à Dachret ewled Boughanem délégation de Foussena - Kasserine.

2/ PARTIE SAISIE : Héritiers Fridhi Ennouri Ben Hedi, qui sont : sa veuve Hidi ben Taher Fridhi, et ces fils : Ahmed, Amara, khira, Hbib, Mbarka, Leila, Aouicha et latifa fridhi en lieu des petits fils mineurs de l'héritier de son fils soltane Décédé Avant lui et qui sont : Mohamed B.hedi, Aicha, Arem, Hidi, Ayoub, Kaies Demeurant Foussena - Kasserine.

3/ AVOCAT POURSUIVANT : Maître Barkaoui Yassin avocat de la cour de cassation avenue Habib Bourguiba - Kasserine.

4/ IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE  
OBJET DE SAISIE :

42.492m<sup>2</sup> partie commune selon le registre foncier numéro 5792 Kasserine propriété agricole située à la région de «Dachret ewled Boughanem foussana, kasserine.

5/ MISE A PRIX : le prix d'ouverture est fixé à quarante quatre mille six cent dix huit dinars sept cents Millimes (44 618,700) Après une réduction de 40% sur le prix.

6/ Condition de visites : Toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre toutes les journées de la semaine aux horaires de travail administratifs.

Pour plus de renseignements veuillez contacter le tribunal de première instance de Kasserine où est déposé le cahier des charges, et aussi au bureau de l'avocat poursuivant.

Observation : la participation aux enchères doit être faite par un avocat et après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix de l'adjudication.

2026R02872VEPA1

**Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière**

**Après réduction de prix de 40% dans l'affaire n°1449/26**

**Etude de Maître Mohamed Mars**

**Avocat auprès de la cour de cassation**

**Immeuble Colisée Avenue Habib Bourguiba, Médenine**

**MT : 312525K**

1) Créancier saisissant :

BH BANK (Banque de l'Habitat auparavant), en la personne de son représentant légal, société anonyme, matricule fiscal : 0024558/W, ayant son siège social au 18 Avenue Mohamed V, Tunis, Domicile élu : Bureau de son avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la Cour de Cassation, immeuble Colisée Avenue Habib Bourguiba, Médenine - en sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Partie saisie :

- Béchir ALLAGUI, employé, (registre de commerce non connu) demeurant à Route de Tataouine, Cité Ouled Zaied, Médenine 4100.

- en sa qualité de débiteur hypothéqué -

- Madame Noura Bent Mohamed Ben Hlail ZAIDI, femme au foyer, demeurant à la Route de Tataouine, Cité Ouled Zaied, Médenine 4100, - en sa qualité de caution d'hypothèque en nature -

3) Immeuble saisi :

L'immeuble, objet de la saisie, consiste en le titre foncier N°47049 Médenine, dénommé "El Izdihar", (divisé en 808 parts) sis à Ellaba, Délégation de Médenine Sud, Gouvernorat de Médenine, consistant en un terrain rectangulaire, s'étendant de l'est à l'ouest d'une superficie globale de 808,00 m<sup>2</sup>, limité au sud par Mabrouk Bouguerba, sur une longueur de 40,03 mètres à l'est par une rue de 8 mètres de large, projetée par les propriétaires du terrain, sur une longueur de 20,27 mètres, au nord par Mabrouk Bouguerba, sur une longueur de

39,97 mètres, et à l'ouest par Mabrouk Bouguerba, sur une longueur de 20,11 mètres.

Cet immeuble comprend une maison d'habitation récemment construite, composée d'un salon, 03 chambres, une cuisine, une salle de bain et WC, d'une superficie couverte de 147,00 mètres carrés, clôturé de mur en briques, d'une longueur totale de 120,30 m et d'une hauteur de 02 m.

Cet immeuble, objet de la demande, est équipé de courant électrique, tandis que le branchement au réseau de distribution de l'eau est en cours, objet du titre foncier N°47049 Médenine.

4) Mise à prix :

Cent vingt-cinq mille sept cent douze dinars (125.712.000D) après la réduction de l'audience de 09/09/2026 de 40% sans frais de poursuite qui seraient déclarés le jour de l'audience fixée pour le lundi (02.11.2026) à la chambre des ventes aux enchères publiques au Tribunal de Première Instance de Médenine.

La visite de l'immeuble; est possible tous les jours aux heures de travail.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, on doit obtenir au préalable l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

2026R02875VEPA1

**Vente aux enchères après rabaissement de prix**

Partie poursuivante : Tunisie Plastiques Systèmes; Zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse; I.unique 0850580N.

Partie saisie : Mohamed Dali ; Rue Sidi Nasser route de Sousse; Sahline 5012; c.i.n 05645839.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F. 992683/G rue de l'indépendance Sousse.

Immeuble saisi : l'immeuble objet du titre foncier n°88869 Monastir se compose d'un habitat de 232 m<sup>2</sup> se composant d'un garage un salon un

couloir une cuisine équipée deux chambres et une terrasse; Hypothéqué au profit de la BIAT de 160.000,000 dinars et 70.000,000 dinars.

Mise à prix après rabaissement de 40% : 115.944,000 dinars avec les frais soit 4.174,757 dinars et les dépenses complémentaires de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédé le 11/11/2026 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix.

2026S01322VEPA1

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Sadok Amin Ben Rachid Chaari, titulaire de la CIN n°08172427 dont l'adresse de correspondance est celle figurant sur la notification de désignation d'adresse n°32720 établie par l'huissier Nourhan Haj Tayeb le 21/07/2025 au cabinet de M.Sami Baklouti comptable situé à la rue Ahmad Sakli immeuble Souhri Mezzanine n°4, Sfax 3027.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : il s'agit d'une maison d'habitation de plain-pied (villa classique) située à l'angle ouest d'une parcelle centrale d'une superficie de 290 m<sup>2</sup>. Au dessus se trouve une résidence privée avec une entrée

indépendante, située à la route Mahdia km 6 Sakit Eddaier rue Mokhtar Zyadi Sfax. Elle se trouve à 240 m du centre de Sakit Eddaier, précisément en bordure de l'oued et à 17 m de la route goudronnée longeant l'oued. L'accès à la propriété se fait par une ruelle. Actuellement utilisée comme crèche. La surface habitable est d'environ 176.71m<sup>2</sup>, les mesures sont prises du coin sud-est vers le coin est (16.20m), puis vers l'ouest (7.60m) puis vers le sud (3.60m) puis vers l'ouest (3.40m) puis vers le sud (10.57m) puis vers l'ouest (3.55m) puis vers le sud (3.70m) puis vers l'est. L'entrée de la propriété se fait par une porte en fer à 2 niveaux, la maison comprend une véranda sud avec 2 cours où se trouve la porte d'entrée principale de la villa. Cette porte en bois à 2 vantaux est surmontée d'une lucarne protégée par du fer qui s'ouvre sur une fenêtre, une réception mesurant 2.95m (en retrait) et 5.36m (d'est en ouest) qui s'ouvre sur un espace de ventilation ouvert.

La villa comprend 5 pièces correspondant aux 5 sections :

La 1ère section à l'est mesurant 5.90m (en retrait) et 3m (d'est en ouest) s'ouvre sur le hall de réception et possède 2 fenêtres, la 2ème section situé dans l'angle est du sous-sol mesure 5.70m face à la rue et 3m (d'est en ouest) et possède 2 fenêtres, la 3ème section située dans l'angle ouest du sous-sol mesure 3.60m sur 3.50m, la 4ème section à partir de l'ouest mesure 3m (façade) et 4.05m (axe est-ouest) et s'ouvre à l'est sur un couloir central de 1.25m de large doté d'une fenêtre orientée à l'ouest, la 5ème section orientée vers la Qibla mesure 3m (façade) et 4.05m (axe est-ouest) et donne accès à la réception. Un espace ouvert son toit situé à l'ouest de la propriété mesure 8.43m (façade) et 1.50m (axe est-ouest). La cuisine est adjacente à cet espace orientée vers la qibla, équipée de placards bas et d'une fenêtre, une porte centrale mène à une salle d'eau de 3.22m X 3.12m carrelée (sol et murs en céramique, hauteur 1.80m) qui comprend des toilettes avec une

fenêtre au sud et une salle de douche dotée d'une fenêtre. Les sols intérieurs, les couloirs et les espaces extérieurs sont en plâtre. La toiture en béton armé, les murs extérieurs en pierre et les murs intérieurs en brique, les portes en vieux bois, certaines fenêtres en bois et protégées par du fer, les murs sont peints de couleurs vives à l'eau. La propriété est équipée en eau et en électricité, se situe dans un quartier où toutes les commodités sont présentes. Elle est bordée par la Qibla Al-Shaari, à l'est Mohamed Ayedi, au sud par une ruelle où se trouve l'entrée et à l'ouest par Saleh Al-Shaari, Elle est louée à Mme Ranya Ayedi qui l'exploite comme école maternelle sous le nom «Doroub Al-Najah» en vertu d'un bail enregistré le 13/12/2016 pour un loyer mensuel de 500 dinars.

Mise à prix : Cent quarante mille dinars (140.000,000 D) selon le rapport d'expertise réalisé par Mohamed Gazi Bouali daté du 27/08/2025, sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, le Lundi 02 Novembre 2026 (02/11/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X01351VEPA1

#### **Vente aux enchères publiques**

**ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER  
AVOCAT PRES LA COUR DE  
CASSATION**

**106 BIS RUE DE PALESTINE 1002  
TUNIS**

**TEL : 71.801.300**

**FAX : 71.783.701**

**Matricule fiscal : 1409999/G/A/P**

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank, Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

PARTIE SAISIE : La société Ayachi pour le commerce et services, société à responsabilité limitée immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 1241962R, dont le siège social est à Sousse, Bir El Kassaa, boulevard de l'environnement, route de Naassène.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : Immeuble objet du T.F 150317 Sousse dénommé «Assaadaoui» d'une superficie de 2819 m<sup>2</sup> sis à la route principale numéro 12, reliant ville de Sousse à la ville de Kairouan, consistant en une station de service SHELL répartie en :

- R.D.C : station de services - café - restaurant - une station de lavage de voiture - 3 vestiaires"

- Dépôt - bureau - le tout d'une superficie totale couverte de 430 m<sup>2</sup>.

- Un étage d'une superficie couverte de 200 m<sup>2</sup> abritant l'administration - cafétéria - salle d'eau.

La bâtisse est en béton armé - charpente métallique couverte avec du gré dans la masse, le tout en parfait état.

- Un terrain de foot de 5ème génération d'une superficie de 600 m<sup>2</sup>.

MISE A PRIX : (3.919.300,000 D.T) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Jeudi (05 Novembre 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sousse à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026403407VEPA1

---

#### **Vente aux Enchères Publiques**

**ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER  
AVOCAT PRES LA COUR DE  
CASSATION**

**106 BIS RUE DE PALESTINE 1002  
TUNIS**

**TEL : 71.801.300**

**FAX : 71.783.701**

**Matricule fiscal : 1409999/G/A/P**

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank, Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

PARTIES SAISIES : 1) Fahmi Mohamed Ayachi titulaire de la CIN 05598618 élisant domicile chez son avocat Maître Hsouna Ayachi demeurant Immeuble Amen Bureau numéro B5 deuxième étage Avenue Hsouna Ayachi sousse.

2) Chahir Mahmoud Ayachi titulaire de la CIN 05573392 élisant domicile chez son avocat Maître Hsouna Ayachi demeurant Immeuble Amen Bureau numéro B5 deuxième étage Avenue Hsouna Ayachi Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : Immeuble objet du T.F 24227 Sousse d'une superficie de 1554 m<sup>2</sup> sis à la

route GP1 Tunis, Akouda hammam Sousse, consistant en une station de service SHELL répartie en :

- R.D.C : station de services - café-restaurant - une station de lavage de voiture - Magasin - 3 vestiaires - dépôt - bureau - le tout d'une superficie totale couverte de 250 m<sup>2</sup>.

- Un étage d'une superficie couverte de 150 m<sup>2</sup> abritant l'administration - cafétéria - salle d'eau.

La bâtisse est en béton armé - charpente métallique couverte avec du gré dans la masse, le tout en parfait état.

MISE A PRIX : (2.966.400,000 DT) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Lundi (09 Novembre 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sousse 2 à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026403409VEPA1

---

#### **Vente d'un immeuble aux enchères ETUDE MAITRE BEJAOUI ALI AVOCAT**

**4 Avenue Taib Mhiri Mateur**

Noms et prénoms demandeurs de produits d'adjudication :

Sami Tayachi Domicilié chez Maître Ali Bejaoui 4 Avenue Taib Mhiri Mateur.

Noms et prénoms des partis adverses : Issam Mestiri Rue de Ghaza Choutrana 2 Soukra.

L'avocat demandeur d'adjudication : Maître Ali Bejaoui 4 Avenue Taib Mhiri Mateur.

Les jugements bases pour suite d'adjudication :

Ordonnance sur requête N°18525 du président du tribunal de 1ère instance de l'Ariana 24/10/2019.

Ordonnance sur requête N°19842 du président du tribunal de 1ère instance de l'Ariana 12/01/2021.

Prix d'ouverture Cent vingt mille huit cent cinquante dinars 529 millimes (120 850.529)

Date de l'audience d'adjudication : Mardi 27 octobre 2026 tribunal de 1ère instance de Béja à 09:00.

Visite de l'immeuble : Toute la semaine.

L'immeuble sujet des poursuites :

L'immeuble appartenant au titre foncier n°309 Béja.

Terrain agricole d'une superficie de 67 139.1828 m<sup>2</sup> (6 hectares 71 ares 39 centiares, 1828).

2026403412VEPA1

---

#### **Vente immobilière aux enchères publiques**

**Maître ADEL HANNACHI**

**Avocat à la Cour de Cassation**

**6 Rue d'Autriche - Tunis**

**Tél : 71894201**

**Fax : 71894202**

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie :

Zeineb Bent Hassan HACHANI, Tunisienne, née le 05/03/1979 à Menzel Bourguiba, professeur, titulaire de la CIN n°0811878, demeurant à Bizerte, Rue el Bouhaira, Tinja.

Malek Ben Hassan HACHANI, Tunisien, né le 29/06/1980 à Menzel Bourguiba, employer, titulaire de la CIN n°05688423, demeurant à Bizerte, Rue el Bouhaira, Tinja.

KHIRA Bent Abderrahmen HACHANI, Tunisienne, née le 20/12/1941 à Menzel Bourguiba, sans profession, titulaire de la CIN n°01501014, demeurant à Bizerte, Rue el Bouhaira, Tinja.

Avocat poursuivant : Maître ADEL HANNACHI, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 360 parts de l'immeuble sis à Tinja gouvernorat de Bizerte, objet du titre foncier n°38800 Bizerte dénommé «ARADHI TINJA» consistant en un terrain sur lequel est édifié un immeuble à usage d'habitation, Zeineb Bent Hassan HACHANI propriétaire de 105 parts, Malek Ben Hassan HACHANI propriétaire de 210 parts, KHIRA Bent Abderrahmen HACHANI propriétaire de 45 parts, se compose d'une porte en fer, escalier menant à la terrasse, à gauche de l'entrée salon, à droite couloir, une chambre avec une fenêtre en aluminium, une autre chambre avec une fenêtre en aluminium, salon, couloir menant à une cuisine, salle d'eau, un couloir menant à une véranda, jardin arrière, un coin pour l'élevage des poulets, équipé d'eau et électricité.

Superficie du terrain : 360 m<sup>2</sup>, superficie des constructions 206 m<sup>2</sup> selon le plan établi par la STE VAY BEST CONSULTI21, le terrain se situe dans une zone urbaine proche de toutes les commodités.

- Valeur des parts indivises (Terrain) : 360 m<sup>2</sup> X 185,000 DT = Soixante Six Mille Six Cent Dinars (66600,000DT).

- Valeur du mètre carré bâti : 206 m<sup>2</sup> X 550,000 DT = Cent Treize Mille Trois Cent Dinars (113300,000DT).

- Valeur des aménagements de l'immeuble, mur extérieur, espace nus pavé : Cinq Mille Dinars (5000,000 DT).

- Valeur des constructions : (113300,000DT + 5000,000DT) Cent Dix Huit Mille Trois Cent Dinars (118300,000DT).

VALEUR TOTALE : 66600,000DT + 118300,000DT = Cent Quatre Vingt Quatre Mille Neuf Cent Dinars (184 900,000DT).

La mise prix :

La mise à prix a été fixée après le rabais de 40% à la somme de Cent Dix Mille Neuf Cent Quarante Dinars (110 940,000DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mardi Trois Novembre deux mille Vingt Six (03/11/2026) à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Bizerte (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Trottoir Tarek Ibn Zied Bizerte.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises, La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Bizerte ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Bizerte.

2026403413VEPA1

### **Vente immobilière aux enchères publiques**

**Maître Atef Bouneb**

**Avocat à la Cour d'Appel**

**2bis rue Pierre de Coubertin**

**1er étage, Bureau n°10 - 1000 Tunis**

**Matricule fiscal : 000/P/A/1071170T**

**TEL : 51027544**

1/ Partie saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal SA inscrite au Registre National des Entreprises

sous l'identifiant unique 0000110F sise à son siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis élisant domicile au cabinet de son avocat poursuivant maître Atef Bouneb avocat à la Cour d'Appel, sis au 2 bis rue Pierre de Coubertin, 1er étage, bureau n°10 - 1000 Tunis.

MF 000/P/A/1071170T

2/ Partie saisie : 1/ Adel ben Mohamed Mouldi ben taher sa profession chef d'équipe dans une société CIN n°00976104 demeurant à Bouchawat Eljouf Ezzriba 1100 Zaghouan.

Description de l'immeuble : la totalité des parts indivises du bien dénommé "Rabia" objet du titre foncier n°736 Zaghouan situé à Zaghouan sud, gouvernorat de Zaghouan. L'immeuble est situé dans un emplacement privilégié et dispose de toutes les commodités nécessaires, notamment l'eau potable, l'électricité et la proximité de la route goudronnée. Il s'agit d'une construction récente se compose d'un rez-de-chaussée comprenant un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et une arrière-cour non couverte et une véranda à l'avant cour équipée de portes en bois, de barres de fer protégeant contre le vol, ainsi que des fenêtres en matière plastique. Elle comporte également des barres de protection en fer revêtu de carrelage et les murs sont en briques avec un revêtement en faïence dans la véranda. Le bien dispose également d'un escalier extérieur en béton armé, situé du côté ouest permet l'accès à la toiture, laquelle se trouve à une hauteur d'environ un mètre et recouverte d'une dalle en béton. Le terrain est d'environ 198 m<sup>2</sup> dont 124 m<sup>2</sup> superficie bâtie. Le bien est délimité au nord par une parcelle de terrain avec l'entrée principale à l'est une habitation appartenant à Sami Ezzine, au sud une construction appartenant à Lotfi Omrani (du côté de l'entrée principale) et à l'ouest par une habitation appartenant à Samir Taher.

La mise à prix : trois cent soixante six mille trois cent dinars (366.300.000 D) frais en sus.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu Lundi 02 novembre 2026 à partir de 9 heures du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Zaghouan sis à rue Hedi Chaker 1100 Zaghouan.

Visite et conditions de Participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2026403416VEPA1

---

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**ETUDE DE MAITRE HAFEDH BEN  
SALAH**

**AVOCAT A LA COUR DE  
CASSATION**

**RUE ABOUBAKEUR EL  
MOUTAWAKEL - IMMEUBLE  
ENNASSIM MONTPLAISIR 1073 -  
TUNIS**

Partie poursuivante : Sahbi Sid'hom domicilié au Cabinet de son Avocat Maître Hafedh Ben Salah sis à Tunis Immeuble Ennassim Rue Aboubakeur El Moutawakel Montplaisir 1073 Tunis.

Partie Licitée : Selim Sid'hom demeurant à 18 Avenue Lazhar Lekthiri Cité Abdelaziz Skik 1068 Ras Tabia Tunis ou domicilié au Cabinet de son avocate Maître Monia Malleh sis à Tunis Rue Ghandi n°7 bis, Amen Bank dont le siège social est à l'Avenue Mohamed V - Tunis.

Immeuble mis aux enchères : L'immeuble consiste en une parcelle de terrain de forme carrée d'une superficie de 199 m². Le dit immeuble est entouré d'une clôture qui comporte deux accès l'un du côté de la rue du commandant Bejaoui et l'autre du côté de la rue Ahmed Kadhi.

Il comprend une vieille bâtisse de deux étages raccordée à tous les réseaux publics (STEG -SONEDE - ONAS) entourée d'une superficie carrelée où se trouvent des vases décoratives plantées et une cour conduisant à un logement au rez-de-chaussée comportant une entrée, un salon, deux chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et des escaliers menant à un deuxième logement à l'étage comprenant un salon, une salle de séjour, deux chambres à coucher, un balcon, une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à Trois Cent Cinq Mille Vingt Cinq Dinars (305.025.000 DT) après actualisation effectuée sur la base du rapport de l'expert judiciaire (Karim Chakroun désigné en vertu de l'ordonnance sur requête n°17279 délivrée par Monsieur le président du tribunal de première instance de Nabeul en date du 12 Mai 2026 en plus des frais et charges fixés ultérieurement.

Date de la vente : La vente aura lieu le lundi 09/11/2026 à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes au siège du tribunal de première instance de Nabeul.

Visite des lieux : La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine durant les heures ouvrables.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou consulter le cahier des charges déposé au Cabinet de Maître Hafedh Ben Salah.

Remarque : L'enchérissement ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers (1/3) du prix initial soit par chèque certifié soit par caution bancaire

irrévocable ; pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2026403418VEPA1

---

## **Avis aux créanciers**

### **Début de la procédure de liquidation de la succession**

**Du défunt Ali Ben Rahouma Al-Jami'i**

Le bureau de Maître Sami El Jamel, expert judiciaire à Médenine, informe tous les intéressés, héritiers et créanciers, qu'un dossier de liquidation de la succession du défunt Ali Ben Rahouma Al-Jami'i, décédé le 20/12/2017, a été ouvert conformément à l'autorisation sur la requête n°2059 émise par le président du tribunal de première instance de Djerba le 22/09/2026.

Par conséquent, toute personne ayant un droit ou une réclamation financière ou en nature sur cette succession est invitée à se présenter au bureau du liquidateur, Maître Sami El Jamel, situé rue Bourguiba - Immeuble Atiq - Médenine, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de publication de cet avis, accompagné des documents justifiant sa demande.

2026R02874VEPA2

---

### **Avis au public**

Décision judiciaire de première instance de Tunis a clôturé le dossier n°266 de liquidation de la société anonyme entre hassan sabagh et Henda Belgacemi situés à la rue 37 Paris Tunis sous le contrôle du juge omayma bakar à la date du 29/05/2026.

2026R02883VEPA2

---

### **Avis au public**

Décision judiciaire de première instance de Nabeul a nommé la liquidatrice Hamrouni Houda de liquider les biens communs entre Mohamed Bochahda et la divorcée Amel Ben raina.

2026R02884VEPA2

### Avis au public

Décision judiciaire de première instance de Nabeul a nommé la liquidatrice Hamrouni Houda à la place de Mohamed rezik pour liquider les héritages des défunts Mohamed et Ahmed ben Mohamed ben hamouda zihouia.

2026R02885VEPA2

### Avis au public

Décision judiciaire de première instance d'Ariane a nommé la liquidatrice Hamrouni Houda à l'héritage du défunt Abdallah boughanmi sous dossier n° 91527.

2026R02886VEPA2

### Nomination de liquidateur judiciaire dossier N°122

Suivant ordonnance sur requête n°83885 en date du 25/09/2026 émanant du tribunal de première Instance de Sousse2, il a été décidé la nomination de Mr Mohamed BRAHAM en tant que liquidateur judiciaire sur les propriétés partagées de Asia Bent Mohamed BELAID titulaire de CIN N°02998250 veuve de défunt de Ridha MTIRA. Les créanciers doivent produire leurs documents au bureau de liquidateur dans les 15 jours qui suivent l'apparence de cette annonce au JORT par lettre recommandée avec accusé de réception : BP 49 Bureau postal El Ghrabi 4017 Hammam Sousse, Tél 94606666.

2026S01329VEPA2

### Appel d'Offres dans le cadre de la faillite

**De la société FRESH FISH**

**Siège social : Avenue Med V 4000 Sousse**

**Identifiant Unique : 1223217L**

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 N°227 rendue le 28/09/2026 le syndic de la faillite Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente

de deux bateaux de pêche dénommés "Hamza Amira" et "Hefaiedh"

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges des bureaux du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 50 DT, ainsi ils peuvent inspecter les Bateaux au port de pêche de Té Boulba.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 06 Novembre 2026 (06/11/2026), Téléphone : 98 409 208/ 53 772 087.

2026S01330VEPA2

### DECISION JUDICIAIRE : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

**Société COMPTOIRE AFRICAIN  
COMAF SA**

**M.F : 00037 46B**

**Adresse : Rue Bizerte k3 cité  
ennasim Ariana**

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le président du Tribunal de Première Instance d'Ariana le 29/09/2026, il a été décidé la nomination de Mr BEN AMOR ABDELHAKIM, en qualité d'un Administrateur Judiciaire sur la société COMPTOIRE AFRICAIN COMAF pour détecter la situation économique et financière de l'entreprise et la possibilité de l'aider au lieu de Mr FAWZI BEN SELEM.

Tous intéressés peuvent contacter l'Administrateur Judiciaire susmentionné à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba. (tél 71.603.255).

2026403393VEPA2

### Nomination d'un mandataire de justice pour une société

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 Septembre 2026, Monsieur Chokri

Hidri a été désigné en qualité de mandataire de justice, sous la supervision du juge contrôleur Madame Nouha Jelassi, chargé de la gestion de la société :

YOUNES TRAVEL titulaire de l'identifiant unique 1524262Q.

2026403399VEPA2

### Avis

Le liquidateur, Haboubi Mahjoub, son adresse de contact 44 Rue Alkaadin, Bab Souika, Tunis 1006, et dont le numéro portable est le 24911924 / 97578271, annonce que la procédure de liquidation de la succession de feu Saleh ben Ibrahim ben Omar Hathroubi, objet de titre foncier 1390, Ariana, d'une superficie de 58870 m², situé à Tanguar, district d'Alrouisia, nommé «Borj Toumi», dans le dossier de liquidation numéro 176 au Tribunal de Première Instance de Manouba, est clôturé conformément aux procédures légales en vigueur.

2026403403VEPA2

### Dépôt de l'état des créances

**République Tunisienne**

**Ministère de la Justice**

**Tribunal de Première Instance de Grombalia**

Conformément aux dispositions des articles 533 et 534 du Code de commerce tunisien, Maître Salhi Abdelbasset, syndic de faillite (dont le cabinet est sis au 21, rue Malte Sghira, 2ème étage, Tunis) porte à la connaissance de tous qu'en exécution des jugements n°73 du 10 mars 2003 déclarant la faillite de l'établissement Mohamed Snoussi, boulangerie Menzel Bouzelfa, immatriculé sous le matricule fiscal n°189894P et du 12 mars 2007 prononçant l'extension de la faillite à son mandataire, Mohamed Ben Taher Snoussi, domicilié à El Kablia, Menzel Bouzelfa, gouvernorat de Nabeul.

Que l'état des créances relatif à la faillite susmentionnée a été déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia le 1er octobre

2026 toute personne, créancier ou autre, ayant à formuler une opposition contre cet état, doit le faire par écrit au greffe dudit tribunal, dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis faute de quoi elle sera déchue de son droit d'opposition.

2026403404VEPA2

**Jugement rendu par le TPI de l'Ariana**

**Dans l'affaire de Redressement Judiciaire de la Société**

**«SH PHARMA» - SARL**

**Identifiant unique 0513628J**

**N° CNSS : 154673-55**

En vertu du jugement dans l'affaire N°322, rendu par le tribunal de première instance de l'Ariana le 10/07/2026, la date de cessation de paiement de la société S H Pharma a été fixée à compter du 08/08/2022. Le jugement prévoit la possibilité de redresser la société en adoptant le plan de sauvetage suivant :

1) Remboursement de la dette de la Compagnie INTERNATIONALE ARABE de Recouvrement, estimée à 1 849,375 dinars, dans un délai n'excédant pas six mois à compter de la date du jugement.

2) Rééchelonnement la dette due au Trésor public, estimée à 23 041,553 dinars, sur neuf mois, comme suit : 7.730,726 dinars le 30/06/2026, 7.730,726 dinars le 30/09/2026, 7.730,726 dinars le 30/12/2026 et le 31 mars 2027: 7.730,726 dinars.

Il a été décidé la désignation de Mme Sihem ELEUCH entant que contrôleur d'exécution pour le suivi de la réalisation du programme de sauvetage, sous la supervision du juge Mme Insaf AYARI. Il a été décidé également la publication du jugement au JORT aux frais de la partie demanderesse et l'insertion de son contenu au Registre National des Entreprises et d'informer la commission de suivi des entreprises économiques.

2026403422VEPA2

## CONVOCATIONS

### Sociétés anonymes

#### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE LA MEDITERRANEENNE

**SOCIETE LA MEDITERRANEENNE  
S.A AU CAPITAL DE 13 000 000  
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 87 AVENUE DE LA  
REPUBLIQUE, 3e ETAGE,  
MEGRINE 2033 BEN AROUS 2033**

**M.F : 0306993 Y/A/M/000**

**CNSS : N°83664/50**

Le conseil d'administration de la société LA MEDITERRANEENNE société anonyme convoque ses actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire Mardi 27 octobre 2026 à 10 heures appelé à se réunir à la Résidence la Palmeraie Bloc F numéro F10 Gammath 1057 le mardi 27 octobre 2026 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de la gestion de l'exercice 2025
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025
4. Affectation des résultats
5. Nomination des administrateurs pour de l'exercice 2025-2026-2027.
6. Nomination du commissaire aux comptes 2025- 2026-2027.
7. Quitus aux administrateurs et président directeur général.
8. Questions diverses.

2026R02880SANB3

#### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE LA MEDITERRANEENNE

**APPELE A SE REUNIR  
EXTRAORDINAIREMENT**

**SOCIETE LA MEDITERRANEENNE  
S.A AU CAPITAL DE 13 000 000  
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 87 AVENUE DE LA  
REPUBLIQUE, 3e ETAGE,  
MEGRINE 2033 BEN AROUS 2033**

**M.F : 0306993 Y/A/M/000**

**CNSS : N°83664/50**

Le conseil d'administration de la société LA MEDITERRANEENNE société anonyme convoque ses actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire appelé à se réunir extraordinairement à la Résidence la Palmeraie Bloc F numéro F10 Gammath 1057 le Jeudi 29 octobre 2026 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du conseil d'administration réuni en date du 26 juin 2026 et prendre les décisions nécessaires au vu de cela.
2. Questions diverses.

2026R02881SANB3

#### Convocation à l'assemblée générale ordinaire

**Société d'Investissement du Cap-Bon «SICAB» S.A**

**RNE : 039922 R**

**Capital social : 4 000 000 DT**

**Siège social : Immeuble la Jarre  
8000 Nabeul**

Messieurs les actionnaires de la société d'investissement du Cap-Bon sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 5 Novembre 2026 à 10 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025
- 2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
- 3/ Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025
- 4/ Approbations des états financiers relatifs à l'exercice 2025

5/ Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du C.S.C

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2025

7/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025

8/ Désignation du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028

9/ Pouvoir pour l'accomplissement des diverses formalités légales.

2026R02882SANB3

---

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société d'Investissement et de Développement du Centre - Ouest**

**SIDCO - SICAR**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 16.226.080 Dinars**

**Siège Social : Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan**

**I.D RNE : 0345640R**

Messieurs les actionnaires de la SIDCO - SICAR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 27 octobre 2026 à 10h00 au siège de la société sis à l'Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan à l'effet de délibérer sur :

1) Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4) Examen et approbation, s'il y a lieu des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6) Quitus aux Administrateurs.

7) Affectation des résultats.

8) Nomination d'un administrateur indépendant.

9) Fixation du montant des jetons de présence.

10) Fixation du montant des indemnités des membres des comités d'audit et d'investissement.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée, sont tenus à leur disposition au siège de la Société.

2026S01325SANB3

---

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société d'Investissement et de Développement du Centre - Ouest**

**SIDCO - SICAR**

**Société Anonyme**

**Au capital de 16.226.080 Dinars**

**Siège social : Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan**

**I.D RNE : 0345640R**

Messieurs les actionnaires de la SIDCO - SICAR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 27 octobre 2026 à 11h00 au siège de la société sis à l'Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan à l'effet de délibérer sur :

- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Modification de la deuxième résolution du PV de l'AGE du 14 juillet 2021.

2026S01326SANB3

---

## **CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société : Groupe PROWESS MEDICAL**

**Forme Juridique : Société Anonyme**

**Identifiant Unique : 1732826Q**

**Capital social : 4 213 720 DT**

**Siège Social : 5, rue SUFEITULA, Notre Dame, Mutuelle Ville - Tunis**

Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale

Extraordinaire, qui se tiendra le 29/10/2026 à 16h, au siège de la société 5, Rue Sufeitula Notre Dame Mutuelle Ville - Tunis.

L'ordre du jour sera le suivant :

1- Annulation de la résolution de la diminution du capital décidée par l'assemblée Générale Extraordinaire du 26/12/2025 ;

2- Annulation de la résolution de la mise à jour des statuts et son maintien sous sa version précédente.

3- Pouvoirs pour formalités.

2026403405SANB3

---

## **CONVOCATION REPRESENTATION INTERNATIONALE SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 300 000 DT**

**2 bis Rue du Réservoir - 1008 Tunis**

**Identifiant Unique 47539K**

**N° CNSS : 133648-79**

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 03 novembre 2026 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution de dividendes aux actionnaires.

- Questions diverses.

2026403421SANB3

---

## **Convocation de l'Assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE JERBA DE PROMOTION TOURISTIQUE S.A**

**Siège Social : au 13 Rue Othman Ibn Affan Cité Jardins 1082 Tunis Mahrajène**

**Au Capital Social 3 143 400,000**

**Identifiant Unique : 0312345 H**

**CNSS : 205916-82**

Messieurs les actionnaires de la société Jerba de promotion touristique sont convoqués pour la réunion de leur Assemblée générale ordinaire qui se tiendra à l'hôtel Djerba Castille le samedi 30 octobre 2026 18h00 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture de rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice de l'année 2024

2- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatif à l'exercice de l'année 2024.

3- Lecture et approbation s'il y'a lieu du rapport de gestion et du bilan clos au 31 décembre 2024.

4- Affectation des résultats clos au 31 décembre 2024

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'année 2024.

6- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices des années 2025, 2026 et 2027.

2026403423SANB3

---

### **Convocation à l'Assemblée générale ordinaire**

**Union Pharmaceutique UNIPHAR**

**S.A. au Capital de 321.000D**

**Identifiant unique : 0002723P**

Les actionnaires sont convoqués le jeudi 29/10/2026 à l'Assemblée générale ordinaire à 10 h, au siège du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunis, 56, Rue Ibn Charaf - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

2- Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025.

3- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.

4- Approbation des conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Questions diverses.

2026403424SANB3

## **ACTES ADMINISTRATIFS**

### **Avis au public**

#### **AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que Mr Ahmed Jammoussi a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 14/09/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie consistant en une unité d'extraction d'huiles d'olives une HUILERIE EL MAJD située à la Route Teniour km 15 - Sfax Délégation de Sakiet Ezzit - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de Sakiet Ezzit ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de Chihia dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de Sakiet Ezzit, ou à la Municipalité de Chihia.

---

## **DIVERS**

### **Avis au public**

#### **Perte du titre de propriété**

Monsieur Mohamed Ben Mahmoud Ben Mabrouk Abdel Moumen titulaire de la carte nationale d'identité n°04093071 datée en Tunisie le 07 Juillet 2020 demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Zeramdin Monastir annonce la perte du Titre de Propriété original sous le n°4160/15 à la date du 27 Mars 2009 objet de Titre

Foncier n°60855 Monastir selon un certificat de perte délivré par le Chef de police Nationale à Zeramdin sous le n°310 le 08 Septembre 2026 si quelqu'un le trouve, appelez le n°22950787.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 29 Septembre 2026.

2026S01331DIVD2

---

#### **Avis**

Mm. SABIHA ARFAWI annonce que son titre de propriété d'une maison de superficie 40 m², sis à rue dragui n°20, borj ksar SFAX, a disparu, elle veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de MAITRE ZOGHLAMI SAMIRA Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X01350DIVD2

---

#### **Avis**

Lotfi Ben Taher Marzouk annonce au public qu'il a perdu son titre de propriété pour un premier étage contenant quatre chambres, un salon et une cuisine, situé à Mahares, route d'Aguareb Sfax et il veut extraire une deuxième copie originale et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X01353DIVD2

---

#### **Avis**

Mr Mohamed Anis keskess annonce la perte de son titre de propriété en date le 18 juillet 2013 dressé par les notaires sami sallemi et son assesseur d'un terrain de superficie de 787m² sis entre route elain et Cheker Km 4 Sfax et veut extraire un autre original. Toute opposition devrait être adressée au bureau de notaire à Sfax Maamri Thameur dans un délai de 30 jours à partir de la publication.

2026X01354DIVD2

### **Avis**

Rekik Mohamed annonce qu'il possède une maison sise à la route Gremda Km 2 Sfax, son titre de propriété daté du 18 janvier 1980, enregistré le 23 juin 1980 numéro 78, rédigé par les notaires Karray Mohamed et Chelly Ahmed, a disparu, il veut avoir un extrait de l'acte original, tout contestant devra s'adresser au Notaire Mohamed Maamoun Karray dans un délai de 30 jours, après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

TVA 501933B/A/P/000 GSM  
98239354

2026X01356DIVD2

---

### **Avis complémentaire**

Attendu que Maître Nejla Hergli, avocate des héritiers de Tarak SAFTA, a présenté, au nom de ces derniers, la demande de mise à jour

n°82167, aux fins d'inscription d'un acte d'attribution émanant de la Société Tunisienne Anonyme Coopérative et à Capital Variable d'Habitation Salubres et à Bon Marché «La Maison» (HBM), à laquelle s'est substituée la Société Nationale Immobilière de Tunisie, ledit acte portant sur le lot n°37 du titre foncier n°55611, attribué au profit de Mohamed Nejib SAFTA.

Attendu qu'à défaut de pouvoir produire ledit acte, ont été présentés une attestation émanant de la Société Nationale Immobilière, en date du 26 octobre 1992, ainsi qu'un quitus en date du 17 juin 2013, aux fins d'établir l'attribution du lot n°37 susvisé ainsi que le paiement de son prix.

Attendu que le Tribunal a rendu, dans ladite affaire, un jugement préparatoire ordonnant la publication, à titre de publicité complémentaire, de l'attestation en date du 26 octobre 1992 et du quitus en date du 17 juin 2013, au Journal Officiel de la

République Tunisienne, ainsi que dans deux quotidiens, dont l'un en langue française.

En conséquence, à compter de la date de publication du présent avis et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, les délais d'opposition à ladite demande et d'intervention dans la procédure sont ouverts devant le Tribunal immobilier de Tunis.

2026403419DIVD2

---

## **Rectificatifs**

### **Rectificatif**

Annonce n°2026R02762FCCC3 parue au JORT n°118 du 23/09/2026 page 2959.

- Lire : 143

- Au lieu du : 13

Et le reste sans changement.

2026403400RECZ9